**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 51 (1963)

**Heft:** 32

**Artikel:** L'infirmière d'hygiène maternelle et infantile

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-270401

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Comment finirons-nous nos vieux jours?

Chacun de nous s'est souvent posé la ques-

tion, parfois avec angoisse. Le problème médico-social de la vieillesse prend, à présent, une place considérable parmi les grandes questions humaines qui préoc-cupent notre époque. Le nombre des per-sonnes ayant dépassé 65 ans est énorme. Ce nombre ira en augmentant dans les années à

Le vieillard n'a plus guère sa place à notre Le viellard n'a pius guere sa piace a notre époque. La société patriarcale a vécu, la structure nouvelle de notre civilisation n'est pas tendre pour les vieilles personnes, dépassées par l'évolution rapide des mœurs et de la technique. Passé 40 ans, il est difficile de se faire une situation. A 50 ans, c'est presque impossible. A 65...

Il ne reste souvent plus aux vieilles per-sonnes qu'à attendre la mort en priant la Providence que le pain ne manque pas trop dans les dernières années. Les économies latrais les dernières années. Les économies la borieusement amassées durant toute une vie se dévaluent inexorablement, les frais médi-caux « chiffrent » de manière vertigineuse en dépit des assurances, la retraite n'est pas somptuaire, loin de là. Les enfants pourraient aider!

Les enfants pourraient aider!
Bien sûr! Ils voudraient bien, mais ils ont
aussi leurs charges, des enfants à élever, des
impôts, des factures de dentiste, le petit dernier qui a besoin d'un séjour à la montagne
alors que le grand doit prendre des leçons
privées pour ne pas redoubler son année, etc.
Dans la grande majorité des cas, la vieillege est envereinte de mélançoile aux infir-

lesse est empreinte de mélancolie, aux infirmités de l'âge s'ajoute le souci du lendemain, la terreur de la maladie et des frais qu'elle entraîne.

entraîne.

Notre société est, en partie, responsable de cet état de chose.

Les progrès de la médecine ont-ils prolongé la vie humaine pour que la fin de cette vie soit si triste? A quoi bon!

Les pays scandinaves et les Pays-Bas qui sont en tête du progrès social en Europe, ont lutté de toutes leurs forces pour assurer à leurs vieillards une vieillesse heureuse. La Hollande en particulier, pourtant éprouvée

leurs vieillards une vieillesse heureuse. La Hollande en particulier, pourtant éprouvée par la guerre, a pris le problème à bras le corps et réalisé de grands progrès dans le domaine de la gériatrie. Le canton de Vaud a fait un pas en avant en réalisant le Centre de gériatrie de Cery, mais il serait illusoire de considérer le problème de l'assistance à la vieillesse résolu par la construction d'un hôpital de cent cinquante lits... Cet hôpital modèle est un bon point... de départ pour toute une chaîne de réalisations sociales en vue de résoudre de façon efficace et humaine le problème de l'aide aux vieillards. vieillards.

# L'hôpital gériatrique

L'hospitalisation du vieillard doit être con-sidérée comme une mesure extrême. Chaque admission doit être envisagée avec prudence. admission doit etre elivisagee avec pitulentes. Les difficultés d'adaptation au milieu hospitalier sont énormes. Le fait d'entrer à l'hôpital peut déclencher chez une vieille personne l'apparition de troubles mentaux ou l'aggravement de ces mêmes troubles chez un sujet déjà en voie de décompensation.

Le rôle de decompensadon.

Le rôle pathogène du milieu hospitalier est amplement démontré, d'où la nécessité de soigner aussi longtemps que possible le vieillard à son domicile. Telle doit être la règle d'or de la géristrie.

d'or de la gériatrie.

Mais une fois adapté au milieu hospitalier, le vieillard apprécie le confort de sa situa-tion, l'absence de soucis matériels. Il entre dans un état de dépendance qu'il le rend bien plus sociable que lors de son admission à l'hôpius sociaine que fors de son admission à l'no-pital, mais de nouveaux problèmes de réadap-tation à la vie ordinaire se poseront à la sortie. Ces problèmes seront d'autant plus graves que le séjour du malade à l'hôpital aura été prolongé et que les conditions maté-rielles, familiales et sociales de l'individu seront plus précaires.

### Les soins à domicile

Le problème des soins à domicile est étroi-Le problème des soins a domicile est etroi-tement lié à la situation économique et fami-liale du vieillard. Dans le cas où le patient est dans la pauvreté, le traitement à domicile pose d'énormes problèmes. Pour cette raison, il est indispensable qu'on se préoccupe des conditions de vie matérielles de nos vieillards en général.

de nos vieillards en general.

Il est non seulement souhaitable, mais urgent d'effectuer un recensement de la population âgée de plus de 65 ans, qui nous permettrait de connaître le pourcentage de personnes âgées vivant dans des conditions matérielles et sociales insuffisantes. Ce recensement permettrait aussi de connaître avec précision les besoins de notre population en matière de construction de maisons d'habita-

tion pour personnes âgées.

Les pays scandinaves vouent d'importants crédits à la construction d'immeubles réser-

vés aux vieilles personnes. Ces habitations sont implantées au sein même des grands cen-tres urbains dans le but d'éviter le dépayse-ment ou l'isolement des vieillards. A Amster-dam, c'est au centre même de la ville qu'on a placé des immeubles où les vieillards vivent dans de petits appartements et bénéficient d'une aide ménagère, d'une assistance sociale et médicale à domicile, de clubs et de restaurants qui leur sont réservés dans l'immeuble même. Pourquoi ne ferions-nous pas de même dans nos bonnes villes romandes au lieu d'exidans nos bonnes villes romandes au lieu d'extier nos vieillards dans des endroits sans doute fort bien conçus et aérés, mais trop éloignés du centre des villes ? Idéalement d'ailleurs, chaque quartier devrait prévoir un complexe d'habitations réservé à cet usage. De cette façon, les vieux ne seraient pas obligés à un effort d'adaptation à une situation nouvelle, effect au contra la propuent plus foire foce. effort auquel ils ne peuvent plus faire face.

Si de telles conditions étaient réalisées peu à peu, le problème des soins à domicile serait grandement facilité. Les hôpitaux seraient décongestionnés pour le plus grand bien de

### Comment réaliser ces soins à domicile ?

En formant des équipes permanentes d'infirmières, d'assistantes sociales, d'aides-soi-gnantes et d'aides-ménagères.

Bien sûr, de telles propositions font sou-rire: nous manquons de travailleurs sociaux et d'infirmières. Mais il est certain que si l'on offrait à ceux-ci des conditions économiques correspondant aux performances qu'on leur demande, le problème de la ca-rence de personnel soignant serait automa-tiquement résolu.

Il est à la fois économique et humain de Il est à la rois economique et numain de soigner les vieillards à domicile afin d'éviter une rupture affective de ceux-ci avec leur milieu naturel. Si l'hospitalisation devient nécessaire, le patient sera traité rapidement et renvoyé chez lui le plus tôt possible.

Les pays anglo-saxons ont créé les hôpi-taux de jour qui ont l'immense avantage de ne pas couper le malade d'avec sa famille qui ne pas couper le maiade d'avec sa famille qui le plus souvent ne demande pas mieux que de continuer à s'occuper du parent âgé, à condi-tion d'être libéré de cette obligation pendant les heures de travail. Ce système permet d'as-surer de manière satisfaisante toute une série de traitements aussi bien physiques que psychiques. Ces hôpitaux sont assez économi-ques, car ils exigent peu de personnel infir-mier. Ils peuvent aussi accueillir un grand nombre de malades dans des locaux assez restreints. Le problème reste celui du trans-port, mais cet obstacle n'est pas insurmon-

### L'actualité féminine

(Suite de la page 1)

droits politiques qui prévoit, à l'art. 1, que « les communes peuvent accorder le droit de vote aux femmes en matières communales ».

St-Gall: Le Grand Conseil adopte une St-Gall: Le Grand Conseil adopte une modifica-tion de la constitution cantonale qui prévoit l'éligibi-lité des femmes dans les tribunaux et les commis-sions scolaires, les organisations ecclésiastiques des deux confessions, ainsi qu'à la charge de procureur et de juge d'instruction. (En votation po-pulaire, le 3 février 1963, cette innovation est re-

De toute façon, les hôpitaux gériatriques afficheront complet du fait d'une certaine lenteur inhérente au genre même des ma-lades traités. Mais une politique sociale bien conçue permettrait d'améliorer le sort de nombreux vieillards malades physiquement ou psychiquement, ou même de personnes âgées souffrant seulement d'isolement et de

âgées souffrant seulement d'isolement et de conditions matérielles insuffisantes. Les difficultés financières sont particulièrement amères aux vieilles personnes qui n'ont plus la ressource de travailler, si peu que ce soit, pour améliorer l'ordinaire.

Une des tâches principales de la gériatrie est d'occuper les malades dans un but thérapeutique, pour les empêcher de sombrer dans l'apathie. Les difficultés sont grandes dans ce domaine. Il ne suffit pas de disposer de locaux et d'ateliers appropriés, mais encore locaux et d'ateliers appropriés, mais encore faut-il susciter l'intérêt et l'attention des vieillards pour une occupation ou un loisir

vienards pour une occupation of un ioisir leur convenant personnellement.

La pénurie de personnel est plus grave qu'ailleurs dans les hôpitaux gériatiques où le travail est particulièrement ingrat. Là, les guérisons spectaculaires sont rares, et c'est décourageant. Les vieillards sont parfois difficilles à sirves avgestes revendicetours. c'est decourageant. Les vienarus sont parious difficiles à vivre, agressifs, revendicateurs, peu collaborants avec le personnel soignant. Les problèmes de la nourriture sont nombreux du fait de la dentition des patients.

Un hôpital comme celui de Cerv est un modèle du genre avec ses meubles étudiés, ses ascenseurs, son jardin d'agrément, sa promenade couverte pour les jours de pluie. Une réalisation aussi bien conçue est un immense avantage dans le domaine de la géria-

meisse avantage dans le donnaire de la gena-trie curative et psychique.

Mais il reste beaucoup à faire pour permet-tre à toutes les personnes âgées de finir di-gnement leur existence. Tout un programme social est à organiser. D'autres pays ont ou-vert la voie, la Suisse peut profiter des ex-périences faites ailleurs, elle le fera certai-pement. nement.

Comme chacun de nous est destiné à entrer Comme chacun de nous est destine a entrer tôt ou tard dans la catégorie des vieillards, nous aurons, en définitive, œuvré pour notre propre bonheur en même temps que dans l'intérêt de nos semblables.

Extrait d'une conférence du Dr Villa, chef de l'Hôpital gériatique de Cery.

poussée par 26 122 contre 20 617 voix.)

Schwyz: Un projet de loi est soumis au Grand onseil par le Conseil d'Etat stipulant que, par Conseil par le Conseil d'Etat stipulant que, p votation au bulletin secret, les communes peuve octroyer le droit de vote aux femmes.

Tessin: Le Grand Conseil adopte une nouvelle loi sur les communes bourgeoisiales par laquelle loi sur les communes bourgeoisiales par laquelle lous les membres de ces communes, hommes et temmes, ayant 20 ans révolus, obtiennent le droit de vote. Jusqu'ici ce droit était limité aux « chefs de famille, hommes ou femmes.

Deux Bâles: Le Conseil constitutionnel qui pré-pare un projet de Constitution des deux Bâles, in-troduit dans ce projet la possibilité pour les com-munes de donner le droit de vote aux femmes. Une minorité aurait voulu octroyer des droits égaux aux hommes et aux femmes aussi bien en matière can-tonale que communale.

tonale que communale.

Berne: En réponse à une requête du Comité d'action pour la collaboration des femmes à la vie de la commune demandant que de nouvelles propositions concernant l'introduction du suffrage féminin communal consultatif soient présentées, le Conseil d'Etat se déclare en principe d'accord, mais relève que les très nombreux projets de lois et ordonnances déjà à l'étude ne permettent pas de prévoir à quel moment cet objet pourra être traité.

à quel moment cet objet pourra être traité.

Zurich: Une pétition signée par 31 118 hommes et femmes est remise au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, les prains de traiter les motions concernant les droits politiques des femmes, présentées au cours et buit dernières années, dont aussi sui cours de buit dernières années, dont aussi l'initiative de Oonseil municipal de la Ville de Zurich. 57 % des jeunes — 15 à 23 ans — qui participent à la consultation organisée par la maison Jelmoli à la consultation organisée par la maison Jelmoli se déclar feit ne faveur du suffrage féminin (62 % des vois éminines et 51 % des masculines). Fribourge list par le suffrage féminin » un groupe mixte est constitué qui fera campagne en faveur du suffrage féminin.

### Suffrage en matière ecclésiastique

Fribourg: Les communes de Flamatt et Morat accordent le droit de vote en matière ecclésiastique aux femmes.

Berne - St-Gall : Les synodes des églises évangé-liques de Berne et de St-Gall décident d'admettre les femmes au pastorat sans restriction.

Imposition des époux: A Bâle, 800 à 1200 fr. du produit du travail de l'épouse est exonéré d'impôt; à Zurich, 600 fr. A Zurich, la mère célibataire qui vit avec son enfant peut aussi déduire l'indemnité de ménage de 500 fr.

Argovie: 133 femmes font partie des commissions colaires de 99 communes.

Bâle: La perte du droit de bourgeoisie par suite e mariage avec un citoyen d'un autre canton est de mariage avec u mise en discussion.

Fribourg: Une pétition est lancée demandant que les femmes juristes puissent être élues en qualité de greffières de tribunal.

Genève nomme pour la première fois une femme n qualité de juge de paix.

Zurich: Une nouvelle loi est adoptée qui rend possible la nomination de femmes aux différents postes de la juridiction.

Soleure: Conformément à la nouvelle organisa-tion judiciaire, une femme siège pour la première fois en qualité de juré.

Bienne: Le Conseil communal met les circulaires concernant les votations communales à la disposition des femmes qui les demandent.

### Ecoles suisses alémaniques

Argovie: Kinderkrankenpflegeschule, Kinderspital, Rohrerstr., Aarau.

Båle-Campagne: Pflegerinnenschule mit Kinderheim auf Seltisberg. Båle-Ville: Pflegerinenschule, Kinderspital, Römergasse, Båle. Pflegerinenschule mit Säuglingsheim, Hardstrasse, Båle.

Berne: Pflegerinnenschule, Kanto-nalbernisches Säuglings-und Müt-terheim Elfenau, Berne.

Grisons: Frauenspital Fontana,

Nidwald: Pflegerinnenschule-Säug-lingsheim u. Mütterheim, Hergiswil.

Saint-Gall: Pflegerinnenschule, Ostschweiz Säuglingsspital, Volks-badstrasse, Saint-Gall. Pflegerinnenschule mit Kinderheim, Tempelacker, Tempelakerstr., Saint-

Gall. Pflegerinnenschule Saint-Vincentius-kinderheim, zu Birnbäumen, Flur-hofweg, Saint-Gall.

Zurich: Schweizerische Pflegerin-nenschule mit Krankenhaus, Car-menstrasse, Zurich. Pflegerinnenschule, Mütter-und Säu-glingsheim «Inselhof», Zurich Pfle-gerinnenschule, Säuglingsheim «Pilgerbrunnen», Zurich.

### Ecoles suisses romandes

Ecoles Suisses romandes Ecole d'infirmières HMI, chemin des Grangettes, Chêne-Bougerie, Ge-nève. La Pouponnière et l'Abri, Ecole cantonale de puériculture, avenue Beaumont, Lausanne.

N. B. - Les écoles ci-dessus sont toutes membres de l'Alliance suisse des infirmières diplômées d'hygiène maternelle et infantile. Elles ont donc, à quelques exceptions près, les mêmes règlements et les mêmes diplômes.

Age min.: 19 ans. Age max.: 32 ans.

ans.

Durée: trois ans, comprenant des stages de pouponnière, de maternité et d'hôpital d'enfants, avec salaire, et des cours portant sur les branches suivantes: soins aux accouchées et obstétrique, anatomie, physiologie, pathologie, chirurgie infantile, premiers soins en cas d'accident, puériculture, hygiène, alimentation, diététique, psychologie de l'enfant, pédagogie enfantine, morale professionnelle, notions de droit, etc.

**Diplôme :** reconnu par l'Alliance suisse des infirmières HMI, mais pas par la Croix-Rouge.

Coût des études: La participation aux frais est différente selon les écoles. Elle est au minimum de 400 fr. et, en moyenne, de 800 fr., pour la formation complète. En plus, frais d'uniforme de travail.

### Formation nécessaire antérieure

Bonne culture générale (pour l'Eco-le de Genève, formation secondai-re obligatoire). Connaissances de ménage, cuisine et couture. Il est recommandé de connaître au moins une seconde langue du pays et d'avoir des notions de secrétariat.

### Qualités requises

Qualités requises

Excellente santé physique et psychique (l'admission dans une école dépend d'une visite médicale). Esprit vif, jugement, sens d'observation, bonne mémoire, solides qualités morales, malitrise de soi, discrétion et tact, désintéressement, qualités de conscience, d'ordre, de patience et d'adaptation. L'aspirante infirmière HMI doit aimer les enfants et être bonne éducatrice, aimable et gaie.

# L'infirmière

# d'hygiène maternelle et infantile

soigne les accouchées, les nourrissons et les enfants bien portants ou malades.

### L'offre et la demande

La demande : considérable, du fait de la diminution du nombre d'heu-res de travail dans les hôpitaux et du développement intensif de la médecine.

Perpectives d'avenir: l'infirmière HMI peut travailler en service privé (soins à l'accouchée et au nourrisson, remplacement de la maîtresse de maison, soins des enfants malades), dans les crèches et homes d'enfants, comme directrice ou assistante, dans les hôpitaux, pouponnières ou maternités, comme responsable d'un service ou comme infirmière-chef, dans les Ecoles de puériculture, pour l'instruction théorique et pratique des élèves et l'organisation de la Maison, ou enfin, comme infirmière visiteuse, assistante de pédiatre, ou directrice de maison de repos pour mères, d'asile pour enfants infirmes, de maisons de convalescence ou de colonies de vacances pour enfants. Les bureaux de placement de l'Alliance assurent du travail en tout temps. Perpectives d'avenir : l'infirmière

L'offre : une profession essentielle-ment féminine, utile et attachante. Un métier neuf et plein d'avenir.

Horaire de travail : dépend des éta-blissements et de l'employeur.

Congés: en service privé, un jour par semaine. Dans les établisse-ments, un jour et demi à deux jours par semaine. Quatre semai-nes de vacances annuelles.

Gain: en service privé, entre 15 et 20 fr. par jour, nourrie et logée. Dans les hôpitaux et maternité, même salaire que celui des infir-mières en soins généraux.

Avantages sociaux : caisse traite de l'Alliance suisse de mières HMI

N. B. - L'infirmière HMI, non for-mée pour soigner des adultes, ex-ception faite des accouchées, et dont le champ d'activité sera donc toujours limité aux enfants et aux nourrissons, peut obtenir un diplò-me de sage-femme après un an d'études et un diplôme d'infirmière en soins généraux après deux ans, au minimum, dans une école recon-nue par la Croix-Rouge suisse.